

Pr. Christian WALTER
UMR 1069 Sol, Agro Hydrosystèmes,
Spatialisation
Agrocampus Ouest / INRA
65 rue de Saint-Brieuc
CS84215
35042 Rennes Cedex
France

Correspondant de l'Académie d'Agriculture de France

..

Rennes, le 5 mars 2015

Dest : Académie d'Agriculture

Réf: thèse de Maylis Desrousseaux

La thèse de M. Desrousseaux, soutenue le 1^{er} décembre 2014 porte sur la protection juridique de la qualité des sols : c'est donc une thèse de doctorat en droit de l'environnement, soutenue à l'université Jean Moulin de Lyon, après avoir été préparée sous la direction de P. Billet, professeur et directeur de l'Institut de Droit de l'environnement de cette université.

Le document de 613 pages est construit en deux parties : la première partie s'intéresse à l'encadrement juridique des services rendus par les sols, qualifié d'approche utilitariste de la qualité ; la seconde partie porte sur la protection des caractéristiques pédologiques qui elle est qualifiée d'approche objectiviste de la qualité des sols.

Chacune de ces parties explore les textes de droit existants, des textes généraux qui permettent de montrer comment le sol est perçu, mais aussi des articles et ouvrages scientifiques récents qui traitent et analysent des concepts comme ceux de qualité des sols, de fertilité des sols, de services écosystémiques, etc. pour bien identifier ce que le droit protège actuellement et ce qui n'est pas pris en compte : plus de 600 références sont ainsi analysées et citées (peut-être peut-on regretter que la littérature scientifique en langue anglaise soit assez peu représentée), au service d'une analyse rigoureuse et très claire.

La conclusion générale synthétise les principaux enseignements de ce travail : le droit a intégré progressivement diverses conceptions de la qualité des sols, mais cette intégration éparse est pour l'heure indifférente à la qualité environnementale des sols. L'enrichissement du droit d'éléments relatifs à la multifonctionnalité des sols demeure concentré sur la préservation de services directement bénéfiques à l'homme. Une conception plus objectiviste de la qualité des sols émerge néanmoins progressivement dans le droit. La thèse s'interroge en conclusion sur une nécessaire redéfinition de l'objet de la propriété du sol : les services écosystémiques rendus par les sols sont-ils un accessoire du bien d'un propriétaire ou peut-on concevoir une dissociation de ces services du droit de propriété, au bénéfice de la collectivité ?

Le jury de sa thèse lui a attribué à l'unanimité et à bulletin secret la mention très honorable avec félicitations, considérant que la thèse présentait de très grande qualités sur la forme et le fond, mais surtout que la thèse était pionnière dans l'analyse de la protection juridique de la qualité d'un objet naturel.

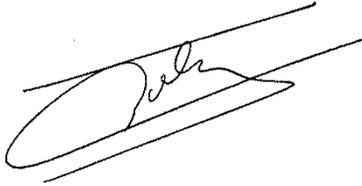
Il était important qu'un travail approfondi soit mené sur la protection juridique des sols pour identifier clairement les manques actuels du droit dans ce domaine et des pistes d'évolution possibles. De ce point de vue, la thèse de M. Desrousseaux représente une avancée considérable et elle fournit un matériau intellectuel de premier ordre pour faire progresser le droit

sur la protection des sols. Par ailleurs, c'est un travail reconnu comme excellent par son jury de thèse.

Il me semble donc que la thèse de Maylis Desrousseaux présente toutes les qualités pour l'obtention de la médaille d'argent de l'Académie d'Agriculture de France, qui récompense les thèses excellentes.

Fait le 5 mars 2015

Pr. C. Walter

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Walter', is written over two parallel horizontal lines. The signature is stylized and cursive.